

“Monsieur le Ministre, Monsieur l’Ambassadeur, Monsieur le doyen, Madame le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, Mesdames et Messieurs les Professeurs, distingués invités,

Permettez-moi de vous dire bonjour et de remercier également les organisateurs pour leur invitation à participer aux travaux du séminaire franco-roumain sur l’efficacité de la justice.

Pour commencer, je voudrais évoquer le processus de réforme du système judiciaire, démarré en Roumanie voilà bien quelques années. Il vise les institutions de l’état, leurs attributions et compétences, mais il concerne également les mentalités des personnes concernées, directement ou pas, par la justice.

Ces dernières années, nous avons réussi à adopter les nouveaux codes pénal et civil et très prochainement, leurs règlements d’application seront adoptés par le Parlement. Le système judiciaire est en plein processus de restructuration des institutions mais aussi des mentalités qui animent la mise en place de la justice. La plupart des magistrats sont de la jeune génération, formés après les années 1989.

Toutefois, le système judiciaire roumain est confronté à des problèmes divers, liés à l’organisation et au fonctionnement des institutions avec des attributions dans le domaine judiciaire, à la programmation et allocation des ressources humaines et matérielles, au suivi de l’activité judiciaire ainsi qu’au manque de confiance des citoyens dans la justice roumaine.

La durée des procès, l’absence d’une jurisprudence claire et unitaire, la non-publication exhaustive des décisions judiciaires sur les sites internet des instances judiciaires ainsi que l’absence d’une prévisibilité dans le domaine législatif mènent à un mécontentement général de la société et à un faible degré de confiance des citoyens dans la justice. L’adoption d’une politique rationnelle et cohérente de modernisation de ce système est nécessaire, surtout dans le contexte actuel, où une harmonisation de la justice roumaine aux standards européens est souhaitée.

Nombreux sont les cas où les justiciables roumains, mécontents des décisions des instances judiciaires nationales, cherchent leur justice à la Cour Européenne des Droits de l’Homme. Le système judiciaire roumain n’offre pas toujours la garantie de toute personne à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, au sens de l’article 6 de la Convention de sauvegarde des droits de l’homme et des libertés fondamentales.

Malheureusement, la faible confiance dans la justice roumaine se manifeste aussi au plan externe, le Mécanisme de Coopération et de Vérification de la Commission Européenne étant maintenu. Les conséquences en découlant sont présentes à plusieurs niveaux, la crédibilité de la Roumanie face aux engagements assumés étant atteinte.

Dans le contexte évoqué, j’estime que l’efficacité de la justice doit relever de la compétence de l’état mais aussi de tout le personnel du système, magistrats, assistants judiciaires, personnel spécialisé assimilé aux magistrats et personnel auxiliaire.

Une justice efficace est une justice juste, rapide, objective, égale et accessible à tous.

Par contre, une justice efficace demande une intégrité morale incontestable des magistrats, une formation professionnelle de haut niveau ainsi qu'une formation continue, une législation claire, unitaire et prévisible.

La succession rapide de certaines mesures de réglementation ainsi que leur volume, dans certains domaines, dus d'une part à la transposition de la législation communautaire et d'autre part à la période de réforme dans laquelle se trouve la justice ont mené à une incertitude au plan législatif, avec des effets sur toutes les personnes impliquées dans l'application et l'interprétation des règles de droit.

Ainsi, la capacité d'adaptation et la formation professionnelle de tout le personnel de la justice ont un rôle particulièrement important, conditions sans lesquelles l'efficacité est exclue. La formation professionnelle doit acquérir un caractère obligatoire, sans relever de l'ambition de chacun. Le professionnalisme de tout le personnel du système judiciaire se reflète dans la qualité de la justice rendue.

Je n'ai pas l'intention de dresser un tableau du système judiciaire de Roumanie, mais je voudrais qu'on trouve ensemble, avec l'effort de chacun, les meilleures solutions pour rendre efficace la justice, et répondre ainsi aux attentes des Roumains.

En conclusion, je tiens à vous remercier pour votre invitation et à exprimer ma conviction que les efforts communs des spécialistes français et roumains dans le domaine de la justice conduiront à une justice performante.

Je voudrais remercier également les personnes impliquées dans les activités de l'Association franco-roumaine des juristes pour leur support au processus de modernisation de la justice roumaine.

Je vous remercie tous et vous souhaite bon courage dans votre activité.”